Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 031-213101355-20261102-A20263010083-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération n°2026-30/10-83

Présents : 23
Procuration : 4
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Bilan d'activité 2025 Communauté de communes Cœur de Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2026

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Isabelle COUZINIE	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
	Patrick LAFFAGE	
Thierry COSTES	Alexandrine MATONDO	
Andrée ROUSSEAU		Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	
	Katy BAJOUE	

Absents ayant donné procuration : Evgenia LOPEZ à Philippe ROUSSEL, Roland PONTIN-MANENT à Andrée ROUSSEAU, Pascal LABLANCHE à Jean-Luc RIVIERE, Jérôme POTTIER à Cécile BERNARDINI
Absent(s) : 0
Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un bilan retraçant l'activité de l'établissement ;
Considérant que ce bilan doit être présenté au conseil municipal en séance publique ;
Considérant que le bilan d'activité 2025 de la Communauté de communes Cœur de Garonne a été communiqué aux membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire présente le bilan d'activité 2025 de la Communauté de communes Cœur de Garonne et en expose les principaux éléments.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du bilan d'activité 2025 de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 02 novembre 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,

MAIRIE de CAZERES s/GARONNE * 31220 *

Raymond DEFIS

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 031-213101355-20261102-A20263010083-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.